



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux Installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 09/07/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 10/08/2015	N° d'enregistrement F093P0167
---------------------------------	--	----------------------------------

1. Intitulé du projet

extension de la Zone d'Activité de la Chaffine

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Terre de Provence Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Le Président en exercice, Bernard REYNES

RCS / SIRET 200 035 087 00010

Forme juridique Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains (n°33)	Travaux et aménagements en une seule phase d'un lotissement à vocation d'activité sur un terrain de près de 5 HA et dont la surface de plancher à créer est inférieure à 40 000 m ² (environ 25 000 m ² envisagés)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la création d'une Zone d'Activité à vocation agroalimentaire, de transports et de services, en continuité de la zone d'activité existante, la Zone de la Chaffine, jusqu'à relier la Zone du Barret existante également sur la commune de Châteaurenard.

Il s'agit d'aménager une zone tampon entre deux zones d'activité pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises dans un secteur urbanisé déjà desservi en voies et réseaux ferré.

4.2 Objectifs du projet

Dans un objectif de développement économique et de création d'emplois, le projet a été stratégiquement localisé pour :

- renforcer le lien entre les diverses activités présentes en réalisant une connexion fonctionnelle entre 2 ZA existantes sur d'anciennes friches agricoles ;
- optimiser et renforcer les réseaux existants grâce à un maillage des voies et réseaux divers présents sur le site ;
- accentuer l'attractivité des ZA de la Chaffine et du Barret en réalisant une interconnexion entre elles à proximité d'axes routiers importants pour la desserte de l'ensemble du secteur, doté par ailleurs d'un réseau ferré ;
- préserver la zone agricole utile ou naturelle par l'utilisation de terres ayant perdu leur vocation agricole et qui sont enclavées dans la zone urbanisée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation correspond à des travaux de voiries et réseaux divers comprenant :

- des terrassements,
- des tranchées pour la pose des réseaux secs et humides,
- la pose de fourreaux de canalisations et de chambres diverses,
- le remblai et la réalisation des couches de formes,
- la réalisation des enrobés,
- les aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le site sera occupé par différentes installations à vocation économique, essentiellement de l'activité artisanale et commerciale.

Les activités généreront sur la voirie créée du trafic VL et PL en nombre relativement limité car essentiellement lié à la desserte locale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'Urbanisme : Permis d'Aménager

Code de l'Environnement : Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Code de l'Expropriation : Déclaration d'Utilité Publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette de 5 HA à diviser en 8 lots de 4 000 à 16 000 m ² desservis par une voie centrale orientée d'Est en Ouest d'une emprise d'environ 7 000 m ² sur une longueur de 500m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

route d'Avignon
RD 571
13160 CHATEAURENARD

Coordonnées géographiques¹ Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée : Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Communes traversées :

CHATEAURENARD

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est constitué d'anciennes terres agricoles qui ne sont plus cultivées et sont en friche à ce jour.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : **PLU de la commune de Châteaurenard approuvé le 19 juillet 2006 :**
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : **- zone 1 AU za (zone à vocation d'activités).**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? ☐ ☒

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? ☐ ☒

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? ☒ ☐

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Plan de Prévention du Risque Inondation prescrit et en cours d'élaboration.

Le projet n'est toutefois pas en zone inondable par la crue de référence (crue centennale). Des recommandations sont fixées pour éventuellement faire face à un événement exceptionnel supérieur à la crue centennale.

dans un site ou sur des sols pollués ? ☐ ☒

dans une zone de répartition des eaux ? ☐ ☒

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? ☐ ☒

dans un site inscrit ou classé ? ☐ ☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
--	-----	-----	-------------------------------

d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
-------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	
--	--------------------------	-------------------------------------	--

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?			Dans la mesure du possible et pour des questions d'économie, les matériaux du site seront réutilisés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'aménagement du secteur impliquera seulement la suppression des haies de cyprès et autre végétation naturelle existante, constitutives de friches agricoles.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet ne présente aucune richesse écologique, comme l'a démontré une étude environnementale spécifique au secteur menée par la commune de Châteaurenard.

		Les terrains sont classés depuis de nombreuses années en zone à urbaniser.	
Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒
Commodités de voisinage	zone non concerné par la crue de référence au projet de PPRI mais incluse dans la zone dite "d'aléa exceptionnel" faisant l'objet de recommandations.		
	Est-il source de bruit ?	☒	☐
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐
	Zone d'activité engendrant des flux de poids lourds pour la livraison, de bus pour le dépôt de la Régie Des Transports13 (RDT13), de VL pour le fonctionnement des entreprises		
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒

Engendre-t-il des
émissions lumineuses ? ☒ ☐

Est-il concerné par
des émissions
lumineuses ? ☒ ☐

pollution lumineuse liée aux éclairages des bâtiments
d'activité et à l'éclairage public sur voirie.

Une attention particulière sera accordée à ce point dans
le cadre de la politique d'économie d'énergie de la
Communauté d'Agglomération.

pollution liée au trafic routier de desserte locale

Engendre-t-il des
rejets polluants dans
l'air ? ☒ ☐

Pollutions

Engendre-t-il des
rejets hydrauliques ? ☒ ☐
Si oui, dans quel
milieu ?

rejets liés à l'évacuation des eaux pluviales en cas de fort
épisode pluvieux ayant engendré un stockage des eaux
dans le système d'assainissement prévu par les ouvrages
collectifs.

Engendre-t-il la
production
d'effluents ou de
déchets non
dangereux, inertes,
dangereux ? ☐ ☒

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ? ☐ ☒

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme /
aménagements) ? ☐ ☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour différentes raisons :

- une étude environnementale réalisée dans le cadre du PLU a montré le faible intérêt écologique de ce secteur ;
- le projet se situe entre 2 zones d'activité existantes et présente de faibles enjeux environnementaux;
- les enjeux liés à l'eau seront traités dans le cadre d'un dossier de Déclaration spécifique ;
- les enjeux paysagers ont fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'un programme végétal élaboré par un paysagiste ;
- la superficie du projet est limitée (elle dépasse très faiblement le seuil d'étude d'impact au cas par cas).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Eyragues

le, 25 juin 2015

Signature

 Terre de Provence
 agglomération